

2026

10^e édition

Portrait social

Caf de la Charente



Cafdata



41 %
PERSONNES
COUVERTES

64 300
ALLOCATAIRES

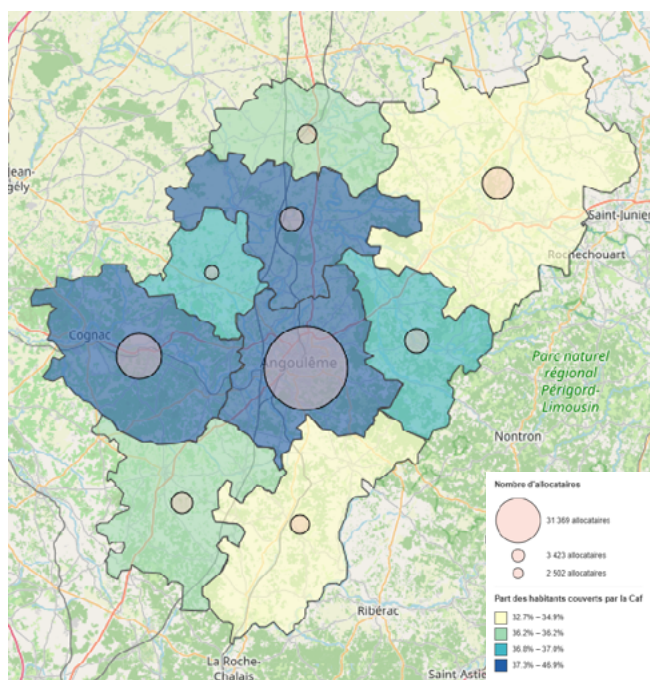
À travers ce Portrait social, la Caf de la Charente met en lumière les principales caractéristiques sociales et familiales du territoire et confirme son rôle d'observatoire social.

En s'appuyant sur les données disponibles, ce document éclaire les réalités vécues par les familles, souligne les spécificités départementales et contribue à une meilleure compréhension des besoins sociaux.

Il illustre la diversité des domaines d'intervention de la Caf : accueil du jeune enfant, soutien à la parentalité, logement, solidarité et accompagnement des personnes en situation de handicap.

Il met également en évidence l'importance des prestations légales dans le soutien aux parcours de vie et la réduction des inégalités.

Nombre d'allocataires et taux de couverture de la population par la Caf



Sources : Caf 30/06/2025 (donc sans les allocataires ne percevant que l'Allocation de rentrée scolaire), Insee RP 01/01/2023

Au 30 juin 2025, la Caf de la Charente accompagne 64 300 allocataires couvrant 143 400 personnes, soit près de 41 % de la population départementale.

Près d'un foyer allocataire sur deux est composé d'une personne seule. Les couples avec enfants demeurent le premier modèle familial, mais dans une proportion inférieure à la moyenne nationale (29 % contre 33 %).

Plus de 22 000 foyers allocataires aux revenus modestes, représentant près de 20 000 enfants, bénéficient d'un soutien financier essentiel.

À travers ses prestations, la Caf agit comme un acteur clé de la solidarité, en sécurisant les parcours de vie et en confortant la cohésion sociale sur l'ensemble du territoire.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/s_ben_com_f/table/

Portrait social

Caf de la Charente



Petite
enfance



Enfance et
parentalité



Logement et
cadre de vie



Solidarité
et insertion



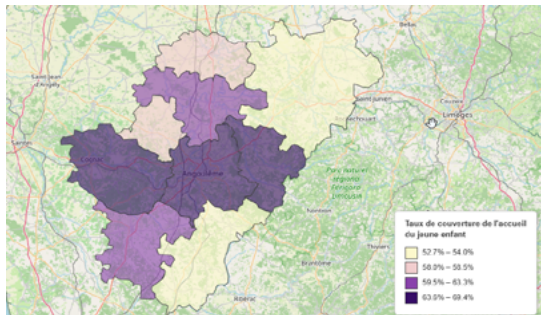
Zoom sur l'Allocation
aux Adultes Handicapés



Petite enfance

Aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale.

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant en 2023

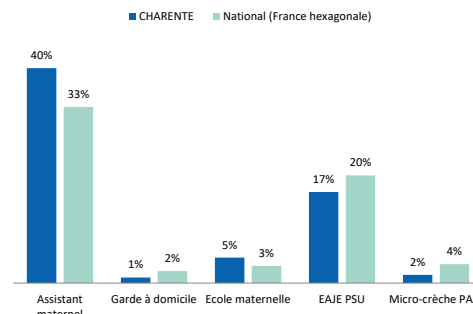


Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

L'accueil du jeune enfant constitue un levier essentiel pour favoriser la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. En 2023, la Charente compte près de 7 450 enfants de moins de 3 ans susceptibles de recourir à un mode d'accueil. Pour répondre à ces besoins, plus de 5 800 places sont disponibles, soit une capacité d'accueil de 64 places pour 100 enfants (62 au niveau national).

Les assistants maternels proposent près de 3 600 places et assurent une couverture de 40 % (33 % en moyenne nationale). Les EAJE financés par la PSU offrent plus de 1 500 places et couvrent 17 % des besoins (20 % en France métropolitaine),

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant par mode de garde



Sources : Éducation nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2023

tandis que les micro-crèches PAJE représentent près de 140 places, soit 2 places pour 100 enfants (4 en France). Cette répartition illustre la complémentarité des modes d'accueil proposés aux familles charentaises.

EAJE : Etablissement d'accueil du jeune enfant (regroupe plusieurs catégories d'établissements conçus pour recevoir les enfants placés sous la responsabilité de professionnels de la petite enfance)

PSU : Prestation de service unique (aide au fonctionnement versée par la Caf au gestionnaire de l'établissement)

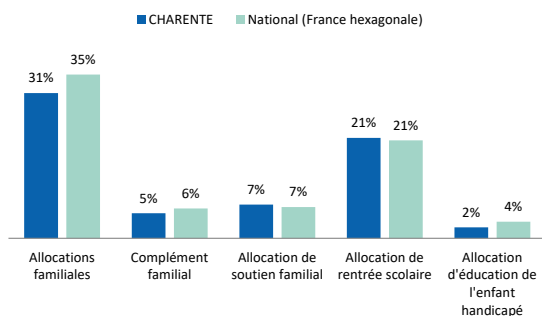
Micro-crèche PAJE : établissement de 12 places maximum, en partie financé par la Prestation d'accueil du jeune enfant, versé par la Caf aux familles.



Enfance et parentalité

Soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants.

Proportion d'allocataires concernés par ces prestations

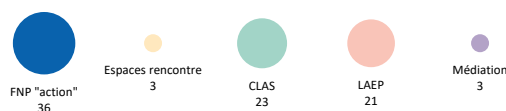


Source : Caf juin 2025

Les prestations familiales contribuent à accompagner les familles tout au long de la scolarité des enfants.

En Charente, 31 % des allocataires perçoivent les allocations familiales, 21 % l'allocation de rentrée scolaire et 7 % l'allocation de soutien familial. Ces proportions restent proches de celles observées au niveau national.

Les structures financées en 2025



Source : Caf année 2025

Au-delà des aides financières, la Caf soutient les familles grâce à un réseau de 23 contrats locaux d'accompagnement à la scolarité (Clas), 21 lieux d'accueil enfants-parents (Laep) et 3 services de médiation familiale. Ces dispositifs favorisent le soutien à la parentalité, renforcent les liens familiaux et accompagnent les familles lors des étapes importantes de leur parcours.

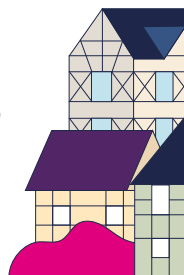
Clas : Contrats locaux d'accompagnement à la scolarité

FNP « action » : Fonds national parentalité, volet action ; ex-Reaap (Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents)

Laep : Lieux d'accueil enfants-parent

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/txcouv_pe_nat/table/?disjunctive.annee

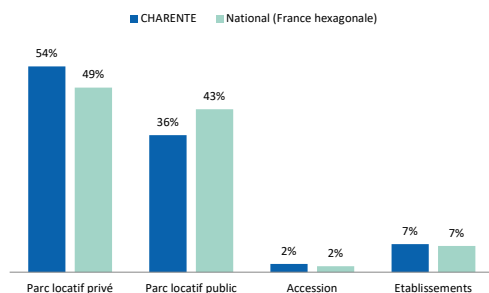




Logement et cadre de vie

Soutenir les familles dans leurs relations avec l'environnement.

Bénéficiaires d'une aide au logement selon la structure du parc



Source : Caf juin 2025

Les aides au logement constituent un soutien important pour les ménages aux revenus modestes. En Charente, **plus de 25 000 foyers en bénéficient**.

La structure des bénéficiaires reflète les caractéristiques du parc résidentiel charentais : **54 % des aides concernent le parc locatif privé, contre 49 % au niveau national**, tandis que la part du parc locatif social est plus faible.

Montant moyen d'aide au logement selon la structure du parc

	Charente	National
parc locatif privé	240 €	243 €
parc locatif public	237 €	237 €
accédants	170 €	188 €
en établissements	213 €	221 €

Source : Caf juin 2025

Les montants moyens versés sont globalement proches des références nationales. Ils sont identiques pour les bénéficiaires du parc locatif public (237 €) et légèrement inférieurs dans le parc locatif privé (240 € contre 243 € au niveau national). En revanche, des écarts plus marqués sont observés pour les accédants à la propriété (170 € contre 188 €) et les personnes hébergées en établissements (213 € contre 221 €). Ces différences reflètent des spécificités locales dans les profils des bénéficiaires et les caractéristiques des dépenses de logement couvertes par ces aides.



Solidarité et insertion

Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion et au retour à l'emploi.

La Caf accompagne les ménages confrontés à des difficultés économiques grâce à plusieurs prestations de solidarité. Près de **9 800 foyers bénéficient du RSA**. La **Prime d'activité concerne 24 500 foyers**, soit 38 % des allocataires charentais contre 34 % au niveau national. Destinée à soutenir les travailleurs aux revenus modestes, elle favorise le maintien dans l'emploi. **Près de 2 500 allocataires cumulent RSA et Prime d'activité**, témoignant de situations où les revenus

d'activité restent insuffisants pour assurer une pleine autonomie financière.

Plus de **7 600 Charentais bénéficient de l'Allocation aux adultes handicapés (Aah)**. Parmi eux, 58 % perçoivent l'allocation à taux plein, une part équivalente à la moyenne nationale. Cette prestation garantit un niveau minimal de ressources et contribue à l'autonomie des personnes en situation de handicap.

Profil des bénéficiaires du revenu de solidarité active

9 800

BÉNÉFICIAIRES
DU RSA

22 %

DES BÉNÉFICIAIRES
ONT MOINS DE 30 ANS

57 %

SONT DES PERSONNES
ISOLÉES

11 %

SONT DES FAMILLES
BÉNÉFICIAIRES DE LA
MAJORATION ISOLEMENT*

* Une personne isolée peut voir son montant forfaitaire majoré suite à l'un des événements suivants : déclaration de grossesse, naissance d'un enfant, prise en charge d'un enfant, séparation, veuvage.

POUR ALLER PLUS LOIN

https://data.caf.fr/explore/dataset/al_s_type_parcom_f/table/



ZOOM | AAH

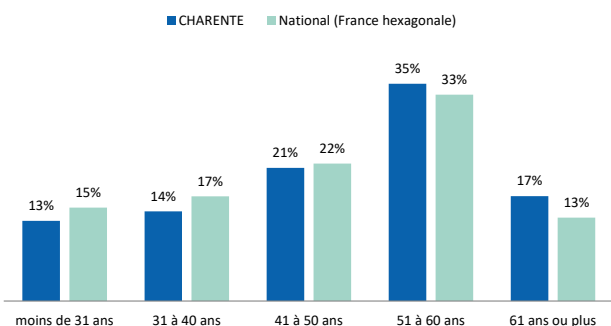
Allocation aux Adultes Handicapés

L'importance de l'Aah se mesure également à travers les montants mobilisés. En juin 2025, les 7 600 bénéficiaires charentais ont perçu près de 6,2 millions d'euros au titre de cette prestation, soit un montant mensuel moyen de 818 € par allocataire, proche de la moyenne nationale (827 €).

Au-delà de ces montants, l'analyse du profil des bénéficiaires apporte un éclairage sur les réalités du handicap et les enjeux d'autonomie sur le territoire charentais.

Créée en 1975, l'Allocation aux adultes handicapés (AAH) garantit un minimum de ressources aux personnes handicapées de 20 ans ou plus ne percevant pas de pension, d'avantage d'invalidité ou de rente suffisante. Son attribution, sous conditionne ressources, repose sur une évaluation médicale et sociale réalisée par la CDAPH. Le demandeur doit présenter un taux d'incapacité d'au moins 80 %, ou entre 50 % et 79 % avec une restriction durable d'accès à l'emploi. Allocation différentielle, son montant correspond à la différence entre le plafond applicable et les ressources, dans la limite de celui-ci. L'allocataire perçoit l'AAH « à taux réduit » s'il dispose d'autres ressources que la prestation.

Âge des bénéficiaires

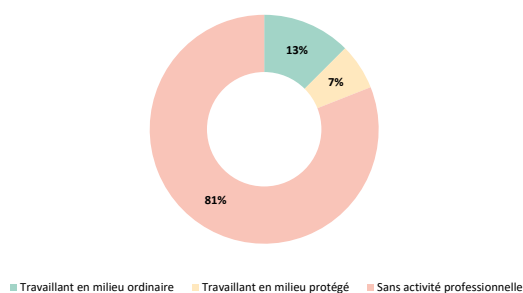


Source : Caf juin 2025

Les bénéficiaires de l'AAH charentais se caractérisent par une proportion légèrement plus importante de personnes présentant un taux d'incapacité d'au moins 80 % (48 % contre 47 % au niveau national).

La population bénéficiaire apparaît également plus âgée qu'à l'échelle nationale : 35 % ont entre 51 et 60 ans (contre 33 %) et 17 % ont 61 ans ou plus (contre 13 %).

Activité des bénéficiaires



Source : Caf juin 2025

La situation professionnelle des bénéficiaires charentais de l'Aah est marquée par une forte inactivité (81 %). Parmi les 20 % exerçant une activité, l'emploi en milieu ordinaire (13 %) est plus fréquent qu'en Etablissement ou service d'aide par le travail - Esat (7 %). L'Aah constitue ainsi un soutien majeur des ressources des bénéficiaires. Elle peut toutefois être complétée par d'autres revenus, tels qu'une pension d'invalidité, l'allocation supplémentaire d'invalidité ou une rente.

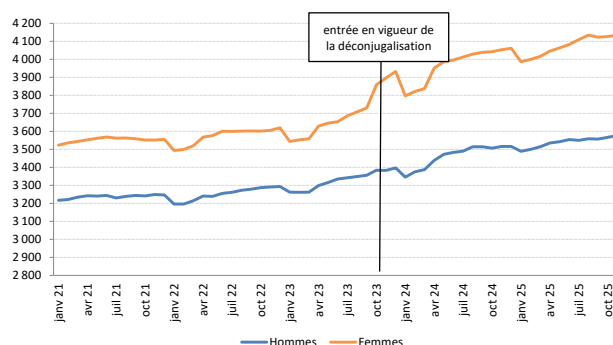
Évolution du nombre de bénéficiaires et déconjugalisation de l'AAH

Le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation depuis de nombreuses années, dans le département comme dans le reste de la France, les principales causes étant une meilleure reconnaissance du handicap, du vieillissement, des difficultés d'insertion sur le marché de l'emploi et des évolutions réglementaires.

Celle appelée « déconjugalisation de l'AAH » est entrée en vigueur le 1er octobre 2023. Elle vise à renforcer l'autonomie financière des personnes handicapées vivant en couple. Désormais, le montant d'AAH s'appuie uniquement sur les ressources du bénéficiaire.

Pour les droits ouverts avant cette date, le calcul le plus favorable entre l'ancien système et le nouveau est retenu.

Cette réforme a permis d'ouvrir ou d'augmenter des droits pour de nombreux allocataires en couples * ; un peu plus fréquemment des femmes, qui n'ouvraient pas droit lorsque les ressources de leur conjoint étaient prises en compte.



Source : Caf de janvier 2021 à juin 2025

* 27% des allocataires AAH du département sont en couple